

Concours externes, internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure relevant des ministères chargés des affaires sociales au titre de 2022

Rapport du jury

1. La composition du jury

Le jury était ainsi composé :

Mme Marie-Ange PERULLI, directrice d'hôpital hors classe à l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine – délégation départementale de la Dordogne - Présidente ;
Mme Pauline BARBAUX, inspectrice de l'action sanitaire et sociale détachée à la Mairie de Golfech – Tarn-et- Garonne ;
Mme Françoise BRESSON, inspectrice du travail à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand-Est ;
M. Hakim FAKHET, attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine ;
M. François LE-FLOCH, inspecteur du travail à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de- France ;
M. Mathieu LEROY, inspecteur du travail à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
M. Jalal NADAROU, attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres du jury se sont rencontrés et ont échangé à plusieurs reprises pour choisir le sujet, établir la grille de notation, vérifier et harmoniser leur mode de notation, préparer les questions de l'entretien.

La grille de notation de l'épreuve orale peut être consultée sur le site du Ministère des affaires sociales.

Il est à noter qu'un membre du jury a démissionné et ainsi n'a pu participer à la correction des copies et au déroulement des oraux. Cependant, l'harmonisation des notes et des appréciations entre les deux sous-jurys a été réalisée ç chaque fin de journée et à l'issue des épreuves orales.

2. Les attendus sur les concours :

Le concours interne :

- **Epreuve d'admissibilité** : (durée de l'épreuve : trois heures - coefficient 2).

Elle consiste, à partir d'un dossier documentaire, en la résolution d'un cas pratique avec une mise en situation. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée de l'épreuve : trois heures - coefficient 2).

- **Epreuve d'admission** : (durée de l'épreuve : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé – coefficient 3). L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration et comportant les

rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Le concours externe :

- Epreuve d'admissibilité :

1° - Elle consiste, à partir d'un dossier documentaire, en la résolution d'un cas pratique avec une mise en situation. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée de l'épreuve : trois heures - coefficient 2).

2° - Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

- **Epreuve d'admission** : (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3). L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

3. Les candidats

859 candidats étaient inscrits pour le concours externe, 336 étaient inscrits pour le concours interne.

Pour le concours externe 199 candidats ont passé la première épreuve écrite et 188 la deuxième épreuve écrite et 179 candidats se sont présentés pour l'épreuve écrite du concours interne.

39 candidats pour le concours externe et 48 candidats pour le concours interne ont été déclarés admissibles.

29 candidats pour le concours externe et 30 candidats pour le concours interne se sont présentés aux épreuves à la session d'épreuve orale qui s'est tenue du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022.

13 candidats ont été admis pour le concours externe sur liste principale et 3 candidats sur liste complémentaire, 19 candidats ont été admis pour le concours interne et 3 candidats sur liste complémentaire.

4. Les épreuves

a) Résultats concernant l'écrit :

Les épreuves d'admissibilité se sont tenues les 8 et 9 juin 2022 :

- L'épreuve n°1 a consisté en une rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire.

Cette année, le niveau des candidats a été jugé très moyen, voire médiocre. Peu de candidats ont su énoncer un plan et le respecter. Par ailleurs, la présentation des copies a été négligée : écriture difficilement déchiffrable, lourdeur dans le style rédactionnel, niveau d'orthographe insuffisant.

Généralement, la technique de la note de synthèse n'est pas suffisamment maîtrisée. La note de synthèse doit permettre d'identifier les candidats capables d'énoncer la problématique qui ressort des documents. Il se doit de rappeler que la note de synthèse n'est pas un résumé des documents fournis.

- L'épreuve n°2 : options techniques.

Les correcteurs se sont accordés sur le constat d'un faible niveau des copies. En effet, les connaissances étant souvent superficielles, il a été relevé peu de bonnes copies.

b) Résultats de l'épreuve orale :

Les épreuves des oraux se sont déroulées du 28 novembre au 1er décembre 2022.

- épreuve d'admission des concours interne et externe : entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique.

Niveau très hétérogène : les candidats ayant suivi une préparation à l'oral ont été bien repérés. La prise de distance du texte et l'exposition d'une problématique ont été difficilement repérables par le jury. Cette épreuve consiste pour le candidat à repérer le fil conducteur de son exposé et donc à présenter un plan comprenant l'énoncé d'une problématique.

Le jury a constaté que peu de candidats connaissaient l'intitulé du poste sur lequel ils pourraient être affectés en cas de réussite. Cette méconnaissance interroge sur le sérieux et la rigueur de la préparation au concours.

Ce concours exigeant par un nombre de places limité au niveau national nécessite une très bonne préparation à l'épreuve orale, déterminante dans le choix des lauréats. Le jury attend beaucoup de cette épreuve car elle lui permet d'élargir le champ des questions pour connaître les connaissances et les réactions des candidats en dehors de leur « zone de confort ».

La Présidente du jury
Marie-Ange PERULLI

